

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

Commune : **OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE**  
 Nom de la liste : **ECOLO**  
 Personne de contact de la liste : **Philippe DELVAUX et Cécile LECHARLIER**  
 Adresse :  
 Téléphone : **0498/58 63 19 - 0474/81 34 90**  
 Email : **delvaux.foulon@gmail.com, clecharlier@yahoo.fr**  
 Site internet : **www.ecololln.be**

Question	Oui/Non	Réponse - commentaire
<b>1. ACCÈS AU LOGEMENT</b>		
1.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des jeunes ménages? Si oui, lesquelles?	OUI	<p>Pour répondre à cet enjeu majeur, nous comptons développer une multiplicité d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nous soutiendrons les formules de gestion foncière telles que les baux de superficie, emphytéotique ou les Community land trusts sur le territoire de la Ville : aux conditions à définir avec les partenaires, l'accès à la propriété pourrait être favorisé pour différents types de ménages dont les jeunes et ceux bénéficiant de différentes catégories de revenus.</li> <li>➤ Nous remodèlerons les normes urbanistiques de façon à favoriser les petites parcelles (moins chères).</li> <li>➤ Nous permettrons la requalification des logements trop grands en plusieurs logements, dans le respect des prescriptions réglementaires (PCA, ...) et de l'interdiction de transformer les maisons unifamiliales en kots à LLN.</li> <li>➤ Nous permettrons la création de logements autour de la gare d'Ottignies ainsi qu'en dehors de la « rocade » de LLN, dans le cadre de la révision du plan de secteur sur LLN.</li> <li>➤ Disposant déjà d'un immeuble collectif de 28 appartements (logement moyen) destinés principalement aux jeunes ménages nous poursuivrons la politique d'octroi d'une ristourne de 25% des loyers perçus durant les 6 dernières années en cas d'achat d'un bien situé sur le territoire de la ville d'OLLN.</li> <li>➤ Ces éléments de réponse conviennent également pour les points 1.2, 1.3.</li> </ul>

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

<p>1.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des ménages à faibles revenus? Si oui, lesquelles ?</p>		<p>Voir 1.1</p>
<p>1.3. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)</p>		<p>Voir 1.1</p>
<p>1.4. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>location</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Pour répondre à cet enjeu majeur, nous comptons développer une multiplicité d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nous poursuivrons la location des 28 appartements dont nous sommes propriétaires à la Tannerie ainsi qu'au Verlaine, de même que de 16 nouveaux appartements (moyens) à la Mégisserie (Mousty).</li> <li>➤ Après notre projet-pilote Kangourou, réalisé dans le cadre du projet wallon « Habitat durable », nous soutiendrons cette nouvelle forme d'habitat, solidaire et intergénérationnel, qui peut être accessible aux jeunes ménages.</li> <li>➤ Nous travaillerons proactivement et en étroite collaboration, avec les acteurs publics de logement, dans le cadre des ancrages communaux du logement subsidiés par la Région wallonne, pour accroître sur l'ensemble de la ville une mixité sociale en matière de logement locatif.</li> <li>➤ Chaque fois que ce sera possible, dans le cadre de nouveaux gros projets de lotissement, nous négocierons avec les acteurs privés de logement des actions afin de garantir la mixité sociale. Cet élément de réponse convient également pour les points 1.5, 1.6.</li> </ul>
<p>1.5. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>location</u> des ménages à faibles revenus? Si oui, lesquelles ?</p>		<p>Voir 1.4</p>

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

1.6. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la location d'autres types de ménages ? (à préciser)		Voir 1.4
1.7. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'habitat groupé/solidaire ? Si oui, lesquelles ?	OUI	<p>Nous soutiendrons les projets d'habitat solidaire (intergénérationnel, pour personnes handicapées, pour personnes relevant de la santé mentale), présentés dans le cadre des ancrages communaux du logement et dans le cadre de la révision de notre règlement d'urbanisme.</p> <p>Nous négocierons dans les plans de lotissements la disponibilité de parcelles destinées à l'habitat groupé.</p>
1.8. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'auto-construction légère ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Dans le cadre de la révision du Règlement communal d'urbanisme, nous soutiendrons les formules innovantes de construction, à faible empreinte écologique, en utilisant de manière efficace les outils administratifs de régulation et de gestion du patrimoine.
<b>2. LOGEMENTS PUBLICS - LOGEMENTS SOCIAUX</b>		
2.1. Pensez-vous que le nombre de logements sociaux et de logements publics est suffisant dans votre commune ?	NON	Notre commune dispose déjà de + de 10% de logements publics. Toutefois, pour les années futures, nous veillerons, avec les acteurs du logement public, au minimum au maintien de ce pourcentage sur l'ensemble de l'entité, sachant les développements futurs sur le plateau de LLN (mixité sociale, mixité générationnelle, mixité de types et de tailles de ménages).
2.2. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements publics à loyers modérés ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Dans le cadre des plans d'ancrage communaux du logement, nous continuerons à être pro-actifs avec les acteurs du logement présents sur notre territoire pour assurer la mixité sociale (cfr supra), dans le cadre de l'arrivée du RER à Ottignies et à Louvain-la-Neuve et de la situation de notre commune dans une zone à très forte pression immobilière.

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

		Nous poursuivons une politique de négociation dans le cadre de projets immobiliers pour la mise en location à loyer modéré, gérée par la Commune ou le CPAS, d'une partie du parc construit par le promoteur.
2.3. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements dont le loyer est proportionnel aux revenus des locataires ? Si oui, lesquelles ?		Idem 2.2, dans le cadre des plans d'ancrage logement.  Nous considérons que l'AIS provinciale est un excellent outil dans cet objectif. Les loyers y sont strictement proportionnels aux revenus, le différentiel étant apporté par l'AIS. Nous poursuivons notre collaboration avec cet organisme et développerons au niveau communal des campagnes d'information pour inciter des propriétaires privés à s'inscrire dans la démarche de confier à l'AIS la location de leurs logements.
2.4. Prévoyez-vous d'autres mesures pour favoriser le logement public ? Si oui, lesquelles ?		Idem 2.2, dans le cadre des plans d'ancrage logement.
2.5. Comptez-vous atteindre le quota de 10% de logements publics imposé par la Région wallonne ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?		A Ottignies-Louvain-la-Neuve, c'est déjà le cas depuis longtemps ! Nous veillerons particulièrement, cfr supra, à maintenir ce pourcentage dans le cadre des développements ultérieurs de la ville.
2.6. Comment comptez-vous tenir compte de la mobilité pour favoriser l'accès au logement ?		Bien sûr ! En prévision des évolutions futures de notre ville, nous veillerons, lors de la conclusion de la révision du schéma de structure, à permettre de densifier suffisamment les centres afin que les nouvelles poches de logement soient situées près des gares, des lieux de commerce et de services, facilitant ainsi la mobilité « intercommunale », régionale et douce. C'est l'intuition centrale du plan provincial de mobilité dans lequel nous nous insérerons.
<b>3. INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</b>		
3.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'information du	OUI	Nous poursuivons notre politique existante d'information du citoyen en matière de logement : guichet du logement et service logement, observatoire du

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

<p>citoyen en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?</p>		<p>logement étudiant.</p> <p>Le service logement du CPAS, qui aide les usagers du CPAS dans leur démarche de recherche de logement, notamment avec l'aide de l'EPN, Espace Public Numérique pour les démarches via Internet, sera maintenu.</p> <p>Nous travaillerons avec des partenaires associatifs sur le sujet de la qualité du logement comme facteur de santé.</p>
<p>3.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la démocratie participative en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Dans le cadre de projets pilotes, nous créerons des organes d'accompagnement dans lesquels se trouveront réunis les différents partenaires (par exemple : comité d'accompagnement du projet pilote Habitat Kangourou de la ville).</p> <p>Dans le cadre de la création d'un CLT, nous réunirons évidemment un large panel de partenaires, représentant l'ensemble de la vie associative de la ville concernée par cette problématique.</p>
<b>4. GESTION FONCIÈRE ET PUBLIQUE</b>		
<p>4.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la gestion par la commune de logements et terrains ? Si oui, lesquelles ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Nous soutiendrons les formules de gestion foncière telles que les baux de superficie, emphytéotique ou les Community land trusts sur le territoire de la Ville : aux conditions à définir avec les partenaires, l'accès à la propriété pourrait dès lors être favorisé pour différents types de ménages natifs.</p> <p>Le CPAS a un parc de logements de transit et de logements d'urgence. Nous poursuivrons l'extension de ce parc, en profitant de toutes les politiques suivies dans ce domaine par la Région wallonne. La rénovation d'un immeuble acquis sous la précédente législature sera entamée dès le début de la nouvelle législature.</p>
<p>4.2. Comptez-vous créer ou développer une régie foncière communale ? Si oui, comment ?</p>		<p>Pour atteindre les objectifs définis plus haut, une régie foncière communale est un moyen et non une fin en soi. Nous pourrions envisager le cas échéant de faire renaître la régie foncière communale à laquelle il a été mis fin, voici quelques années.</p>

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

<b>5. LOGEMENTS INOCCUPÉS</b>		
5.1. Comptez-vous mettre en place des mesures concernant les logements inoccupés ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	OUI	Pour faire rentrer dans le circuit locatif ou acquisitif des bâtiments (principalement des logements), nous poursuivrons notre politique qui consiste à appliquer un règlement-taxe contre les bâtiments inoccupés, qui existe depuis 2007 et que nous avons régulièrement activé durant la législature. Le cas échéant, et comme nous l'avons déjà fait, nous irons en justice pour demander la prise en gestion judiciaire d'un bien, pour débloquer des situations par exemple, d'indivision non résolue dont personne ne voulait sortir, et qui créait l'inoccupation.
<b>6. PERSONNES EN MANQUE D'AUTONOMIE</b>		
6.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des personnes âgées en perte d'autonomie, et/ou des personnes à mobilité réduite et/ou des personnes atteintes de handicap mental ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?		Nous continuerons à soutenir, dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme, les demandeurs souhaitant créer ces formules d'habitat et nous les porterons dans le cadre des plans d'ancrage communaux du logement.
<b>7. CPAS</b>		
7.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des usagers du CPAS ? Si oui, lesquelles ?		Le CPAS a un parc de logements de transit et de logements d'urgence. Nous poursuivrons l'extension de ce parc, en profitant de toutes les politiques suivies dans ce domaine par la Région wallonne.  Nous poursuivrons la recherche de solutions pour l'accueil de personnes sans abri (accueil de jour/accueil de nuit) et la réflexion sur l'accueil de nuit permanent.  Nous continuerons le partenariat engagé avec l'AIS provinciale pour le logement des personnes sans-abri (co-logement).

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

8. COMMENTAIRES ET REMARQUES		
8.1. Si vous souhaitez compléter les informations ci-dessus, merci de le faire dans la case ci-joint.		Notre politique de logement visera le logement pour tous, en privilégiant l'offre en fonction des revenus, de l'âge et de la composition du ménage, des enjeux énergétiques et environnementaux ainsi que la qualité du cadre de vie.